

Questions orales

Le ministre des Transports mettra-t-il immédiatement sur pied un groupe de travail chargé de déterminer quelle devrait être l'infrastructure de base pour le transport ferroviaire? Dans le cadre de ce projet, pourrait-il interdire tout abandon de ligne de chemin de fer et toute nouvelle coupure de poste tant qu'un plan de réorganisation n'aura pas été mis au point?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député sait certainement, puisqu'il a assisté ce matin à la conférence de presse, que la Commission d'examen de la Loi sur les transports nationaux a déposé son rapport. Je l'ai moi-même déposé officiellement à la Chambre ce matin.

J'ai précisé que ce rapport allait être soumis au Comité permanent de la Chambre des communes pour qu'il étudie et nous communique ses observations. Parallèlement, le ministère des Transports mettra sur pied un groupe de travail chargé d'examiner les réalisations de la Commission royale sur le système de transport des voyageurs et le rapport qu'elle a présenté.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): J'ai une question supplémentaire, monsieur le Président.

Le ministre devrait peut-être écouter la question plutôt que de nous lire la réponse qu'on lui a préparée. Je ne parlais pas de la Commission d'examen de la Loi sur les transports nationaux. Je parlais de l'avenir du transport ferroviaire dans notre pays. Le rapport de cette commission ne peut qu'engendrer une plus grande déréglementation et donner plus de pouvoir aux sociétés ferroviaires pour abandonner les lignes de chemin de fer d'un bout à l'autre de notre pays.

Je pose de nouveau la question au ministre. Imposera-t-il un moratoire sur tout nouvel abandon de ligne de chemin de fer importante? Imposera-t-il un moratoire sur les coupures de postes au CN et au CP, jusqu'à ce que nous sachions quel type de transport ferroviaire est nécessaire pour notre pays?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, si le député s'intéresse vraiment à l'avenir de notre pays, il devrait plutôt être fier de l'attitude du CN. Compte tenu de sa situation financière et de son objectif de bien servir sa clientèle, le CN a décidé de rationaliser ses opérations.

Le député devrait savoir—et je le précise s'il ne le sait pas—que la plus importante société ferroviaire des États-Unis a un chiffre d'affaires d'environ cinq milliards de dollars par année et compte 31 000 employés. Avec un chiffre d'affaires de moins de trois milliards, le CN compte aussi 31 000 employés. C'est normal que cette société

veille réduire le nombre de postes, rationaliser ses opérations et devenir plus productive.

[Français]

M. John Manley (Ottawa—Sud): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre. Il est aussi mentionné dans le rapport de la Commission d'examen de la Loi sur les transports nationaux, et je cite: «La situation des compagnies ferroviaires s'est détériorée et risque de devenir dramatique avant la fin de la décennie.» La commission ajoute également dans son rapport que le gouvernement doit privatiser le Canadien National. Le ministre a ce rapport en main depuis le 30 janvier. Les employés du CN ont le droit de savoir ce qui se passe. Pourquoi le gouvernement a-t-il adopté la politique de privatiser CN Rail?

[Traduction]

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, j'aimerais savoir quelle est la position du député et quelle est la position de son parti sur la question. Ce matin, à sa propre conférence de presse tenue après le dépôt du rapport de la commission d'examen, il a déclaré que lui et son parti ne s'opposaient pas fondamentalement et définitivement à la privatisation.

• (1440)

M. John Manley (Ottawa—Sud): Monsieur le Président, peut-être le ministre pourrait-il s'efforcer, pour une fois, de répondre directement et honnêtement aux questions afin que nous puissions tenir un vrai débat à la Chambre.

M. le Président: Je ne crois pas qu'il y ait quelqu'un à la Chambre qui doute de la volonté des deux côtés de poser des questions directes et d'obtenir des réponses directes, mais je crois que nous pouvons nous dispenser d'utiliser le mot «honnêtement» de manière à laisser croire qu'une réponse n'est pas donnée honnêtement. Le député peut poursuivre.

M. Manley: Monsieur le Président, je n'utiliserai plus le mot «honnête» en parlant du ministre.

La question des lignes aériennes est également abordée dans le rapport. Le ministre dit depuis quelques temps déjà qu'il a l'intention de «recalibrer», pour reprendre son jargon, le cadre réglementaire applicable au transport aérien au Canada.

Le rapport de sa commission ne lui est d'aucun secours à cet égard. Il est temps que le ministre cesse d'attendre les rapports de commissions d'enquête, comités d'examen, groupes de travail et comités des transports pour commencer à dire comment il entend sauvegarder la concurrence dans le transport aérien intérieur.